Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le 06/07/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_16-DE

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 juin 2022

CD20220623_16
id. 6352

Le 23 juin 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10

Sont présents :
M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :
M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BEQ (pouvoir à M. CROS), Mme DELBREIL (pouvoir à M. ALBUGUES), Mme DUCASSE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NEGRE), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

RESTAURANT UNIVERSITAIRE
-
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

———

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le 06/07/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_16-DE

Le projet de budget supplémentaire 2022 du restaurant universitaire, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de l'établissement est soumis.

L'équilibre de ce projet s'établit à 48 587,13 € en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
011- Charges à caractère général	30 000,18
Comptes 60- Achats et variation des stocks	25 000,00
Comptes 61- Services extérieurs	5 000,18
012- Charges à caractère général	0,00
65- Autres charges d'activité	0,00
67- Charges exceptionnelles	0,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	**30 000,18**
OPÉRATIONS D'ORDRE	
023- Virement à la section d'investissement	*0,00*
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	*0,00*
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	***0,00***
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**30 000,18**

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le 06/07/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_16-DE

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
Compte 002 - Excédent de fonctionnement 2021 reporté	23 217,18
70- Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
74- Dotations et participations	6 783,00
Compte 7473 - Département	6 783,00
75- Autres produits de gestion courante	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement	**30 000,18**
OPÉRATIONS D'ORDRE	
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	*0,00*
Total recettes d'ordre de fonctionnement	***0,00***
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**30 000,18**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
Compte 001 – Déficit d'investissement 2021 reporté	**2 980,84**
20- Immobilisations incorporelles	0,00
Compte 2051- Concessions, droits similaires	0,00
21- Immobilisations corporelles	0,00
RESTES A RÉALISER	
Comptes 2051- Concessions, droits similaires	15 586,11

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le 06/07/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_16-DE

Total dépenses réelles d'investissement	**15 586,11**
OPÉRATIONS D'ORDRE	
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	*0,00*
Total dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	**18 566,95**

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	**18 566,95**
Total recettes réelles d'investissement	**18 566,95**
OPÉRATIONS D'ORDRE	
021 - Virement de la section de fonctionnement	*0,00*
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	*0,00*
Total recettes d'ordre d'investissement	***0,00***
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**18 566,95**

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 30 000,18 €, il correspond à :

- l'augmentation des charges à caractère général ; la prévision des achats alimentaires a été revue à la hausse de 20 000 € en raison du contexte d'inflation des denrées alimentaires. 5 000 € supplémentaire sont prévus pour les dépenses d'énergie et 5 000,18 € pour le remplacement d'une alarme anti intrusion défectueuse.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le 06/07/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_16-DE

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 30 000,18 €, il correspond à :

- la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'année 2021 : 23 217,18 € ;

- l'augmentation de la participation départementale pour 6 783 €. Celle-ci prévue à hauteur de 341 440 € au budget primitif 2022 sera portée à 348 223 € (contre 306 151 € en 2021). Elle sera réajustée en fonction de la consommation des crédits en fin d'exercice.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 18 566,95 €. Il est prévu :

- un reste à réaliser 2021 pour 15 586,11 € concernant l'acquisition d'un logiciel ;

- la reprise du déficit d'investissement reporté pour 2 980,84 €.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 18 566,95 € et concerne l'excédent de fonctionnement capitalisé permettant de couvrir le déficit d'investissement de 18 566,95 €.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil de gestion du restaurant universitaire,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le budget supplémentaire 2022 du restaurant universitaire, tel que susvisé et qui s'équilibre en mouvements réels à 48 587,13 € ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le 06/07/2022
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_16-DE

- Approuve le principe d’une augmentation de la participation départementale à hauteur de 6 783 € maximum.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL